

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

ECO Village de cabanes dans les arbres et sur l'eau
sur le site de l'Etang Verchat - Joncherey

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom RAYOT

Prénom Christian

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CCST - Communauté de Communes du Sud Territoire

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Christian RAYOT

RCS / SIRET 249 000 241 000 29

Forme juridique Collectivité Territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33 aménagement d'une surface comprise entre 5 et 10 ha 18 canalisation d'eau potable dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 500 m2 et inférieur à 2000 m2	la surface aménagée fait 9.25 ha la canalisation d'eau sera une canalisation de diamètre 40 mm (rouleau) sur une longueur de 1 700 m. la tranchée devrait faire entre 0,60 m et 0,80 m de large soit une surface de fouille de 1020 m2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

la CCST souhaite mettre en œuvre d'un nouveau projet touristique, visant à faire émerger, à proximité immédiate de la Suisse, de l'Allemagne et de la nouvelle gare TGV, une « cité lacustre et forestière » dite « Eco-village » en lien avec les étangs et forêts du Sundgau Belfortain.

Ce village regrouperait maximum 20 Cabanes dans les arbres et sur l'eau. Ce sont des habitations légères de loisirs, démontables, autonomes et parfaitement respectueuses de l'environnement. L'ambition de ce projet est multiple : il s'agirait tout d'abord de pallier le manque d'hébergement actuel par la création de structures insolites (cabanes flottantes et dans les arbres, maisons sur pilotis) adaptées aux spécificités de ce territoire naturel préservé.

Ensuite, ce type d'infrastructure actuellement porteur d'images positives doit permettre d'apporter un début de notoriété touristique à ce territoire.

Ce projet est basé sur le développement des circuits courts et la promotion des produits du terroir. Il va permettre, en outre, la création d'un nouveau flux de clientèles touristiques désireuse de pratiquer des activités sur place qui permettra le développement de l'offre touristique actuelle (randonnées, pêche, musées, etc.) ainsi qu'une nouvelles offre aux commerces locaux (restaurants, épiceries, boulangeries, etc.).

Enfin, la création de cette « cité lacustre » engendrera la création de nouveaux emplois, importants pour l'économie locale.

Après une étude commandée par la CCST et soutenue financièrement par le Conseil Général du Territoire de Belfort et par le Conseil Régional de Franche-Comté, Le site retenu est celui de l'Etang Verchat et de sa forêt rivulaire sur la commune de Joncherey.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet innovant et écologique, répond à de nombreux objectifs d'intérêt public :

- Social : création de 8 à 10 emplois nouveaux en zone rurale. Favoriser l'accueil de personnes à mobilité réduite avec un accès dans nos Cabanes flottantes.
- Marketing: proposer encore et toujours des produits innovants, sécurisés, en phase avec une clientèle à la recherche d'expériences nouvelles et soucieuse de préserver l'environnement.
- Economique: maximiser l'atout que représente le capital nature du Sud Territoire et le valoriser en y apportant un produit écologique qui permet de préserver cet atout inestimable.
- Qualité: créer une offre écologique et de grande qualité pour les clients. Ces deux critères sont tout à fait complémentaires et permettront de proposer une offre tout à fait adaptée à la demande, notamment de la clientèle Suisse.
- Impact sur l'économie locale: développer les partenariats avec les prestataires locaux pour fournir la meilleure prestation possible aux Cabaneurs : Dîner, petit-déjeuner, activités aux alentours, etc...
- Image: implantation d'un produit dynamique et nouveau valorisant le territoire de Belfort et le Sud Territoire par rapport à l'attractivité forte du Malsaucy.
- Ces éléments permettront également de développer une communication sur un tourisme écologique et innovant auprès des canaux de promotion et de commercialisation locaux (CCST, CDT et CRT notamment).
- En collaboration avec le département et la région, renforcer l'attractivité touristique en se basant sur les atouts exceptionnels dont nous bénéficions : l'eau et la nature.

Les résultats attendus sont simples et ambitieux : devenir un acteur principal en France du monde du tourisme écologique, insolite, tout en offrant une qualité de service irréprochable.

Ce résultat pourra être atteint en se basant sur des partenariats forts avec nos partenaires locaux (pour offrir à nos clients des produits de qualité) et les collectivités qui nous aideront à communiquer et pourront utiliser l'attractivité des Cabanes pour renforcer l'attractivité touristique de la Région.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réussite d'un projet de village éco nature réside également dans la satisfaction des clients et leur fidélisation. Il est donc important de leur proposer différents hébergements pour leur donner une raison de revenir tester une nouvelle expérience. Notons toutefois que quel que soit l'hébergement implanté, la question de respect de l'environnement et l'intégration paysagère dans la nature reste primordiale. Le Choix de l'étang Verchat s'est effectué après une étude comparative de plusieurs étangs "publics" du sud Territoire. L'étude est jointe en annexe.

Suite aux constats réalisés dans ce type de site existant (Cabanes des Grands Lacs) et aux innovations récemment développés en termes d'hébergements nature dans le monde des Cabanes, il sera réalisé sur le site 3 catégories d'hébergements très complémentaires : Des cabanes dans les arbres (capacité d'accueil entre 2 et 6 personnes), des cabanes flottantes (capacité d'accueil entre 2 et 6 personnes) et des cabanes lov'nids (capacité d'accueil 2 personnes)

Les hébergements respecteront les points essentiels suivants : Une implantation sur le site qui mettra en valeur le cachet naturel de l'endroit et d'en faire profiter les cabaneurs en s'assurant qu'il n'y ait aucun vis à vis entre les Cabanes. Les constructions seront réalisées dans des matériaux naturels qui s'intègrent bien dans l'environnement. La sécurité des cabaneurs est primordiale : chaque cabane sera sécurisée et vérifiée annuellement par un organisme agréé et les consignes de sécurité devront être signées par chaque personne dormant dans les cabanes. En cas d'alertes orange les nuits seront annulées ou reportées et lors des orages violents, les cabaneurs seront évacués des cabanes et regroupés dans l'espace d'accueil en attendant le passage de l'orage.

Chaque cabane dans les arbres sera construite sur mesure en respectant l'arbre : aucun clou ni vis ne seront évidemment plantés dans le tronc. La Cabane sera haubanée et sera adaptable en fonction de la croissance de l'arbre. Le choix des arbres supports sera effectué en présence de l'ONF et d'un botaniste du Conservatoire botanique régional (veillant à l'absence de Dicrâne Vert) et en fonction des recommandations de l'étude d'impact et incidence Natura 2000 signalant d'éventuels arbres creux pouvant servir de nichoirs.

Une analyse phytosanitaire de l'arbre réalisée par l'ONF (ou un autre expert agréé) sera réalisée en amont puis tous les 2 ans pour suivre la santé de l'arbre.

Aucun branche ne sera coupée si celle nécessaire dans le cadre d'un élagage classique pour la santé de l'arbre.

Les Cabanes seront des « cabanes natures » sans eau ni électricité. Elles seront équipées de toilettes sèches qui seront traitées via un système de lombricompostage développé & testé aux Cabanes des Grands Lacs. L'engrais naturel fabriqué pourra être ensuite utilisé par des acteurs locaux. Leur superficie sera inférieure à 20 m² et leur hauteur variera entre 5 et 15 mètres de haut. Elles seront chacune accessibles par un accès propre : un escalier en colimaçon, une échelle, un pont de singe, etc ...

Il est important de noter que la hauteur et l'originalité de l'accès sont deux éléments forts dans le choix du cabaneurs pour sa cabane.

C'est le constat qui est fait aux Cabanes des Grands Lacs. Chaque cabane sera isolée avec de la laine de bois pour s'adapter au climat de la région et apporter tout le confort nécessaire aux Cabaneurs.

La sécurité est également un point très important. Chaque cabane sera sécurisée en fonction de l'âge des Cabaneurs. Les terrasses et accès des cabanes familiales par exemple seront entourés de filets pour sécuriser l'accès aux plus petits. D'autres seront accessibles seulement à partir de 6, 12 ou 16 ans en fonction de la hauteur de l'accès.

La sécurité sera annuellement vérifiée par un organisme agréé (CERES ou SEREC) et c'est lui qui donnera les limites d'âge d'accès aux cabanes.

L'Eco-Hutte située à l'entrée du site, sera le seul lieu qui sera alimenté en eau, électricité et téléphone. Une tranchée de 1 700 m sera réalisée sur le chemin forestier afin de relier les canalisations en question entre l'Eco-Hutte et le camping de Jonchery.

La principale voie d'accès sera conservée mais renforcée, les cheminements sur le site seront les cheminements actuels renforcés le cas échéant en matériaux toujours perméables.

Il en sera de même des parkings qui sont actuellement déjà existants.

Les travaux se dérouleront en hiver. Les matériaux (bois) des cabanes seront déposés sur le parking d'accueil et ensuite transportés par véhicules électriques puis hissés à la main dans les arbres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Projet Global : 9 Cabanes dans les arbres, 9 Cabanes flottantes et 3 Lov'nids

Nombre de chambres : 21

Capacité d'hébergement : environ 65 personnes

L'Eco-Hutte sera le cœur de l'installation. Comme déjà signalé, elle sera alimentée en eau, électricité et téléphone.

Elle sera le lieu d'accueil, de repos et de soins pour les cabaneurs

Les effluents aqueux issus de l'Eco-Hutte seront traités par assainissement autonome implanté sous (ou à toute proximité) de l'Eco-Hutte. La CCST a pris la compétence SPANC et c'est donc les agents de ce service qui accompagneront et vérifieront la bonne implantation du système d'assainissement autonome.

En activités, la baignade sera interdite sur le site du Verchat (il y a le centre aquatique de Delle ouvert au public à 3 km).

la circulation sur les cheminements aménagés autour de l'étang sera (sauf exception : secours etc...) pédestre, cycliste ou électrique services et économie du projet

Un service de restauration sera proposé ainsi que les petits déjeuners

o Les petits-déjeuners seront préparés par une boulangerie à proximité : environ 30 000 € HT par an pour la boulangerie.

o Les dîners du terroir seront préparés par un restaurateur à proximité : 50 000€ de chiffre d'affaire HT par an pour le restaurateur.

o Le vin et autres produits présents dans les paniers du Terroir viendront évidemment d'un fournisseur local. Nous souhaitons faire découvrir à nos cabaneurs, à travers les dîners, nos produits du terroir. C'est également le cas pour les produits qui seront vendus en boutique.

Les Cabanes de l'Étang Verchat proposeront un certain nombre d'activités à ses cabaneurs, qui souhaiteront découvrir à tout prix le territoire et ses alentours.

Sachant que les séjours seront généralement courts (1 à 3 nuits), il est donc important de proposer des activités simples et de pleines natures.

L'objectif est encore une fois de pouvoir s'appuyer sur des prestataires locaux pour proposer aux cabaneurs une diversité d'activités et de s'appuyer sur des compétences déjà existantes en local.

Cela permettra au projet d'avoir un impact encore plus positif sur l'économie locale.

Belfort Tourisme a listé les activités que nous pourrions proposer aux cabaneurs lors de leur séjour.

Les activités principales sont celles de pleines natures et des activités liées à la découverte du patrimoine.

Création d'emplois : Le projet à terme sera la source d'une création de 7 à 10 emplois directs (chiffres basés sur ceux observés aux Cabanes des Grands Lacs et en fonction du TO).

Ces emplois apportent une vraie plus value économique et sociale car ils seront non précaires, durables et non délocalisables.

Développement de l'activité économique locale : Le projet apportera également un réel développement économique aux partenaires locaux situés aux alentours

(chiffres basés sur ceux observés aux Cabanes des Grands Lacs pour 21 Cabanes):

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Enquête publique en vue d'une déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du POS de Joncherey et relatif à la création d'un parc Résidentiel de loisirs par la Communauté de Communes du Sud Territoire.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'Aménager et Parc Résidentiel de Loisirs

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Le projet concerne une superficie réservée au titre de la nouvelle zone ND L de 50 ha. la zone de mise a disposition de la commune de Joncherey à la CCST concerne 44 ha d'étangs et de parcelles forestières Seule construction retenue, une Eco-hutte de moins de 250 m2 de surface au sol. la superficie du PRL est de 9,25 ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
Site de l'Etang Verchat Commune de JONCHEREY	Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
	Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___
Communes traversées :	
	JONCHEREY

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

1 700 m de tranchée sur chemin forestier existant pour le pose de 3 canalisations :

- eau potable (diamètre 40mm)
- électricité
- téléphonie

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Etang de pêche et espace forestier exploité par l'ONF dans le cadre de la gestion forestière pour le compte de la commune de JONCHEREY

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet d'Eco-village se situe en zone ND du POS de JONCHEREY (approuvé le 29 juin 1992 et modifié le 31 mars 2001).

Actuellement, le POS ne permet pas la réalisation du projet.

Il y a donc nécessité de mise en compatibilité du POS avec le projet d'ECO-Village (zonage et règlement écrit).

Une procédure d'enquête publique est en cours pour répondre à cet objectif .

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II Etangs du Sundgau
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est intégré dans le périmètre Natura 2000 "étangs et vallées du Territoire de Belfort"
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est intégré dans le périmètre Natura 2000 "étangs et vallées du Territoire de Belfort", au titre des directives Oiseaux et Habitats. Le site est également inscrit au titre de la ZNIEFF de type II 3 "Etangs du sundgau belfortain"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est intégré dans le périmètre Natura 2000 "étangs et vallées du Territoire de Belfort"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Volet NATURA 2000</p> <p>Le projet n'aura aucune incidence significative sur les espèces de l'annexe II ayant mené à la désignation de la ZSC FR4301350.</p> <p>Le projet n'aura aucune incidence significative sur les espèces de l'annexe I ayant mené à la désignation de la ZPS FR4312019.</p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu des conclusions des études diligentées aucune mesure environnementale n'est nécessaire dans le cadre stricte de la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.</p> <p>Néanmoins, dans la ligne du principe de « respect de l'environnement » porté par le maître d'ouvrage, et pour renforcer l'attrait du site en terme de naturalité, le projet intègre des choix, des aménagements et la mise en oeuvre d'une gestion écologique qui permettront une meilleure intégration environnementale et une diversification biologique.</p>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne coupe aucun arbre et construira une éco-hutte sur la zone actuellement dédiée à l'accueil des pêcheurs. Les cabanes seront implantées dans les arbres ou flottantes les cheminements seront les sentiers forestiers actuels
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une station d'assainissement autonome sera installée sous l'Eco-hutte. La prévision de consommation d'eau correspond à 5 - 7 m3 quotidiens.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Station d'assainissement autonome sous l'Echo-Hutte
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Restriction de l'activité de pêche pour l'association actuelle locataire du site et nouveau protocole d'exploitation forestière signé avec l'ONF . A noter qu'à ce jour l'activité de pêche est très intense est sera réduite d'un commun accord avec l'association des pêcheurs de l'étang Verchat. Suppression des pêches de nuits, réduction des "enduro" de pêche à quelques week-end par an. Des pontons aménagés à cet usage seront les lieux restreints laissés aux pêcheurs. Ils resteront néanmoins partenaires du projet et acteurs de l'attractivité du site. Le site restera comme à ce jour ouvert aux promeneurs et aux joggeurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les secteurs ont été largement définis et étudiés dans le cadre de la définition de la ZNIEFF et des habitats NATURA 2000. Il s'avère que l'étude complète menée par ECOSCOP au printemps 2015 a fourni tous les enjeux et éléments liés à l'impact et l'incidence naturelle relevés comme sans enjeu au vu des éléments techniques du projet (cabanes flottantes ou dans les arbres, pas d'intervention sur ces derniers, utilisation des voiries et sentiers existants) et de l'importance du massif.

Le rapport ECOSCOP souligne " qu'il est pertinent de tenir compte de l'état de conservation satisfaisant de ces habitats au sein de la ZSC et de l'inertie écologique offerte par la taille du massif forestier du secteur de Joncherey / Boron / Suarce / Faverois / Lepuix-neuf : le dérangement lié aux activités humaines au sein de l'éco-village affectera l'état de conservation de l'habitat, mais de manière très localisée, autour du Verchat. Cette incidence est négligeable à l'échelle du massif".

Pour les autres utilisateurs du site :

- un accord a été passé avec l'association de chasse (fermée durant la période d'ouverture des cabanes)
- un convention de gestion forestière est validée avec la commune et l'ONF qui définit une exploitation adaptée
- un accord est en cours de conclusion avec l'association des pêcheurs qui seront partenaires associés du projet.

Le site restera accessible aux randonneurs, promeneurs et joggeurs comme c'est le cas aujourd'hui.

De l'avis des experts environnementaux qui se sont penchés sur le dossier (ECOSCOP - CD 90), le futur projet du Verchat sera incontestablement générateur d'une amélioration de la bio diversité du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Evaluation des incidences NATURA 2000 au titre de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement par ECOSCOPE
- Rapport d'enquête publique dans le cadre de la modification du POS de JONCHEREY par AUTB
- Evaluation de la faisabilité technique de mise en place d'un assainissement non collectif pour le projet des cabanes du Verchat à Joncherey

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

DELLE

le,

22 juin 2015

Signature

Christian RAYOT,
Président de la CCST
(Communauté de Communes du SUD Territoire)